

# DIVERS-CITÉ



Cendras - Bulletin municipal .

N° 231 Mars 2015

## SOMMAIRE

Page 2: Edito / Projet néolia

Page 3: Maison des professionnels de santé et projet urbain

Page 4: Travaux

Page 5: Elections départementales / La Poste régresse

Page 6: Alabri

Page 11: Ecole et environnement / Débroussaillage / Territoire à énergie positive

Page 12: Au centre social

Page 13: Dilution des communes?

Page 14: Faites de la musique / La bibli expose / De l'écomusée au CIT

Page 15: Trail 2015 / Palestine journée de la terre

Page 16: Agenda / Utile



Maison des professionnels de santé et requalification des espaces commerçants.

## Dossier

# Budget 2015

**Un budget communal  
volontariste dans un  
contexte d'austérité  
imposée**

Pages 7 à 10



## Editorial

La commune vient de voter son budget, toujours aussi difficile à équilibrer compte tenu de la politique d'austérité que nous impose l'Etat via les baisses de dotations et de subventions (moins 11 milliards sur 3 ans pour les collectivités).

Moins d'argent pour les collectivités, moins de projets, moins de travaux, donc moins d'activité dans les entreprises et moins d'emplois pour les salariés. Ce cercle vicieux n'est pas tenable et nous fait atteindre des records de chômage : 3,5 millions de chômeurs inscrits, 5,5 millions de demandeurs d'emploi (plus de 200 Cendrasiens au chômage).

Austérité pour le logement aussi avec des constructions divisées par deux, là aussi autant d'activité et d'emplois en moins alors que le nombre des mal logés et des SDF explose (le Languedoc détient le record !)

Des services publics qui désertent (voir la Poste à Cendras), une politique agricole commune qui oublie de plus en plus les petits agriculteurs, le numérique haut-débit en attente, la ruralité peine d'autant plus.

Ces choix sont catastrophiques et d'autant plus inacceptables que l'évasion fiscale et les super profits explosent : les actionnaires du CAC 40 (les 40 plus grandes entreprises françaises) se sont gavés en 2014 en empochant 46 milliards d'euros de dividendes et 10 milliards d'actions gratuites, un bond de 30% par rapport à 2013 !

Pas étonnant, si l'on rajoute à cela une réforme territoriale qui liquide la démocratie de proximité en éloignant le citoyen des lieux de décisions politiques, que le résultat des élections départementales soit une abstention massive et la place faite à une idéologie anti démocratique, anti sociale, visant à opposer les uns aux autres, à attiser les peurs, le racisme et la xénophobie.

Face à cette dangereuse évolution, nous allons nous acharner au travers de notre gestion, à défendre des choix de développement durable dans un cadre citoyen, démocratique et solidaire. Plus que jamais.

Yannick Louche

# Projet Néolia: la réhabilitation des cités Malinowski



Le permis pour les travaux est à l'instruction.

Le 5 mars dernier, au foyer des Jonquilles, les responsables techniques de la société Néolia avaient invité les locataires des cités de la rue Malinowski pour leur présenter les futurs travaux de réhabilitation prévus sur les deux bâtiments : isolation par l'extérieur et donc réfection des façades, isolation et fermeture des caves, changement des menuiseries extérieures par des menuiseries PVC et double vitrage, des portes d'entrée des logements, interphones, réfection des escaliers extérieurs et peintures des couloirs.

Des travaux attendus depuis longtemps par les locataires qui espèrent bien faire des économies de chauffage, d'autant que les loyers vont augmenter de 6%.

Côté décor ce n'est pas du luxe non plus ! La société Néolia s'engage par ailleurs à rénover les bâtiments de la rue A. Vigne et G. Guiraud progressivement d'ici 2020.

Reste posée la question d'une construction neuve sur l'emplacement du bâtiment qui a été démoli il y a quelques temps.

# Le projet de création d'une maison des professionnels de santé et de requalification des espaces commerçants avance



Le comité de pilotage composé des professionnels de santé, des commerçants, des élus et du bureau d'études AJM fait avancer au fil des réunions la définition du projet.

Des boîtes à idées et une réunion publique ont permis de prendre en compte les remarques et propositions des habitants notamment des riverains.

D'ici fin avril le projet devrait être bouclé et permettre le dépôt du permis de construire qu'on espère voir validé dans le courant de l'été, ce qui permettra de compléter les dossiers de demande de subventions.

En fonction de l'obtention des subventions obtenues, la première tranche de ce projet global, à savoir la construction du bâtiment des professionnels de santé, pourra être engagée et réalisée vraisemblablement courant 2016.

Rappelons que ce bâtiment d'environ 200m<sup>2</sup>, en rez-de-chaussée pour permettre l'accessibilité aux

handicapés, abritera des cabinets d'infirmières, de kinés et de deux médecins. Le cabinet dentaire prévoit de rester à sa place actuelle. Des possibilités d'accueil d'autres professionnels de santé existent dans les bâtiments actuels si une dynamique se crée (orthophoniste, pédicure...) ; cette évolution possible pouvant se faire dans une cohérence d'ensemble avec la pharmacie tout à côté.

Autre caractéristique de ce projet de bâtiment : sa construction prévue en ossature bois local et sa conception permettant des économies d'énergie. La deuxième tranche du projet d'ensemble, à savoir reprise et sécurisation de la voirie et du stationnement, terrasse promenade devant les commerces, enfouissement des réseaux, aménagements paysagers, etc... se déroulera progressivement après la première tranche, en fonction des obtentions de subvention.



## Murs

Les services techniques municipaux ont réalisé ces dernières semaines la construction d'un mur de soutènement en pierres, rue Malinowski (photo ci-contre), la réfection d'un mur de soutènement au Casal ainsi que la réparation du ruisseau suite aux dégâts des eaux de l'automne et de la même façon des réparations de maçonnerie secteur Saint-André.

Ils ont aussi réalisé le mur en pierre sèche de la troisième terrasse du futur jardin pédagogique, à côté du SMACVG



## Saleuse

La saleuse neuve n'avait pas été testée l'hiver dernier en raison de l'absence de neige et de verglas.

Cet hiver, guère plus froid, n'a nécessité qu'une seule utilisation qui a cependant permis de vérifier l'efficacité de l'appareil.



## Columbarium

Pour recevoir les cendres des défunts au cimetière de Malataverne, un premier columbarium de 12 casiers avait été installé il y a quelques années. Celui-ci étant complet, un second columbarium, adossé au premier, vient d'être installé (coût : 6565 euros).

Nous en profitons pour rappeler que l'entretien des cimetières communaux se fait manuellement, par choix de ne pas utiliser d'herbicides et d'éviter ainsi la pollution des nappes phréatiques ; que le choix a été fait aussi de ne pas goudronner ou bétonner les allées de façon à imperméabiliser le moins de surfaces possible.

## Elections départementales

Voici les résultats des élections départementales du 22 mars dans les bureaux de Cendras

Bureaux	Inscrits	Votants	Nuls	Blancs	Exprimés	UMP-UDI Passieu- Martin	FN Challier- Celda	Gauche Fardoux-Jouve- Malavielle
Abbaye	705	347 (49,2%)	11	9	327	42	93	192
Malataverne	539	314 (58,25%)	15	14	285	41	101	143
La Blaquière	145	84 (57,93%)	4	4	79	16	18	45
Total	1389	745 (53,63%)	27	27	691	99 (14,3%)	212 (30,6%)	380 (55%)

Dans ce nouveau canton qui regroupe les anciens cantons de Génolhac, Saint-Jean du Gard et La Grand-Combe, plus les communes de Cendras, Saint-Paul la Coste, Soustelle, Saint-Sébastien d'Aigrefeuille et quelques communes de l'ancien canton de Lasalle, il aura suffi d'un seul tour pour que soient élus conseillers départementaux Isabelle Fardoux-Jouve et Patrick Malavielle.

## La Poste a réduit ses heures d'ouverture

Malgré les demandes de la municipalité de dynamiser le service postal (courrier et banque) plutôt que de le réduire, et malgré les demandes des usagers (plusieurs centaines de signatures des habitants de Cendras et de la vallée), la direction de La Poste a décidé de fermer le bureaux trois après-midi par semaine ainsi que le samedi et prévoit de revenir à la charge dans deux ans, pour aboutir à une agence communale sans doute, comme ils font partout ailleurs.

En même temps il faut savoir que La Poste a supprimé 6864 emplois en 2014 et réalise des bénéfice record !

Adieu la notion de service public, ce sont désormais les critères de profits financiers qui commandent avec la bénédiction d'un pouvoir politique complètement inféodé au monde de la finance.

Un nouveau rendez-vous est cependant prévu dans quelques mois avec la direction régionale.



La haie du parking de La Poste est ratatinée (à la demande de la direction), les heures d'ouverture du bureau le sont aussi !

## Accès gratuit au Pont du Gard

Les Gardois peuvent bénéficier de l'accès gratuit au site du Pont du Gard à condition d'avoir une carte prévue pour cela. Cette carte est à demander au secrétariat de mairie en présentant un justificatif d'adresse ainsi que la carte grise du véhicule familial (il s'agit d'une carte familiale délivrée gratuitement).

# ALABRI des inondations : un dispositif d'aides publiques du SMAGE des Gardons

La commune de Cendras est en partie inondable par le Gardon et ses affluents. Le SMAGE des Gardons se propose d'accompagner les propriétaires de logements en zone inondable à se mettre en conformité avec les obligations inscrites au PPRi en matière de réduction de la vulnérabilité.

Grâce à l'expérience de l'opération ALABRI 1 qui a permis de réaliser 540 diagnostics, le SMAGE des Gardons lance cette année une deuxième opération ALABRI notamment sur la commune de Cendras.

Le but de cette opération ? Assister les propriétaires de logements situés en zone inondable à remplir les obligations fixées par le PPRi en matière de réduction de la vulnérabilité des habitations face aux inondations.

Pour ce faire, le SMAGE des Gardons met à disposition une équipe d'animation composée des agents du cabinet d'architectes ECOSTUDIO, qui accompagneront les propriétaires dans leur démarche de mise en conformité de leur habitat.

Le PPRi et les travaux obligatoires pour les propriétaires cendrasiens situés en zone inondable  
Pour les logements identifiés comme vulnérables, plusieurs travaux sont obligatoires :

La réalisation d'un espace refuge pour se mettre en sécurité en cas de crue.

La pose d'une barrière de 1,10 mètre autour des piscines.

L'obstruction des voies d'eau afin d'éviter l'intrusion de l'eau dans le logement :



installation d'un clapet anti-retour sur le réseau d'eaux usées,  
obturation ou déplacement des entrées d'air,  
mise en place de batardeaux sur les portes.  
L'équipement de pompes pour vider les parties inondées en sous-sol.

La différenciation du réseau électrique entre les pièces inondables et non-inondables.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions à hauteur de 60 % (40% de la part de l'Etat et 20% du Département du Gard).  
La mission du SMAGE : aider les propriétaires cendrasiens à réaliser et financer les travaux obligatoires



Tout propriétaire d'un des 179 logements situés en zone inondable est invité à prendre rendez-vous au 04 66 63 88 07, ou par mail : [alabri.ecostudio@gmail.com](mailto:alabri.ecostudio@gmail.com).

Tout d'abord, l'équipe ALABRI effectuera sur demande la visite-diagnostic du logement. Les propriétaires disposeront ainsi d'une vision claire sur les travaux à réaliser, leurs coûts et les financements possibles. Ils pourront alors contacter les entreprises de leur choix ou les sélectionner dans une liste tenue à leur disposition.

Puis les dossiers de demande de financement seront montés par l'équipe ALABRI.

Les propriétaires feront ensuite réaliser les travaux à leur domicile et s'acquitteront de leurs factures.

En fin d'opération, l'équipe ALABRI composera et transmettra le dossier de versement des subventions aux partenaires financiers, qui procéderont à leur tour au paiement des propriétaires



# **Budget communal 2015**

**>>> Un budget qui s'évertue à répondre aux besoins des Cendrasiens**

**>>> Mais un budget qui subit les choix austéritaires de l'Etat et de l'Europe**

# Budget communal 2015



Equilibrer le budget communal devient un exercice de plus en plus difficile au fil des ans. Alors qu'en raison de la crise les besoins des populations les plus touchées augmentent, l'Etat, sous la pression constante du MEDEF et des milieux financiers (qui eux ne connaissent pas la crise) appliquent une politique de plus en plus austéraitre aux salariés, aux retraités et aux collectivités locales, lesquelles ont donc des difficultés pour répondre à ces besoins.

Cette année l'Etat impose 3,5 milliards d'euros d'économie aux collectivités, 11 milliards sur 3 ans, autant de moins pour les services publics de proximité, autant de moins pour des investissements utiles et qui feraient travailler les entreprises locales et leurs salariés. C'est dans ce contexte difficile que la municipalité a voté le budget, après plusieurs réunions de commissions et plusieurs réunions publiques, avec la volonté malgré tout de maintenir un budget dynamique sans augmenter l'impôt et en diminuant autant que faire se peut l'endettement.

En voici les principaux éléments

## Compte administratif 2014

Le conseil a voté le compte administratif 2014 ci-dessous (16 voix pour, 1 abstention), avec un résultat de clôture positif de 163 886,74 euros, qui sera affecté au budget 2015.

Résultat d'exécution

	Mandats de dépenses émis	Titres de recettes émis	Solde	Résultats reportés 2013	Résultats de clôture
Fonctionnement	1 370 779,97	1 653 084,73	282 304,76	383 607,71	665 912,47
Investissement	727 927,93	293 699,70	-434 228,23	-67 797,50	-502 025,73
<b>Total</b>	<b>2 098 707,90</b>	<b>1 946 784,43</b>	<b>-151 923,47</b>	<b>315 810,21</b>	<b>163 886,74</b>

## Compte de gestion

Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion du percepteur qui correspond exactement au compte administratif.

## Budget primitif

Le budget communal a été voté en équilibre (16 voix pour, 1 contre) à hauteur totale de 3 094 157,24 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	378 867,61	Remboursement de salaires	32 000,00
Charges de personnel	724 000,00	Produit des services, du domaine	54 000,00
Charges de gestion courante	296 324,94	Impôts et taxes	657 905,00
Charges financières	40 766,07	Dotations et participations	698 500,00
Charges exceptionnelles	5 000,00	Loyers et produits financiers	44 444,52
Virement section investissement	241 566,13	Travaux en régie	50 000,00
Dotations aux amortissements	14 211,51	Résultat 2014 reporté	163 886,74
<b>TOTAL</b>	<b>1 700 736,26</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 700 736,26</b>

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Etudes, subventions équipement	54 357,00	Subventions d'investissement	291 946,13
Travaux et achats	670 068,57	Emprunt	214 008,48
Remboursement emprunts	116 969,68	Dotations, fonds divers, réserve	631 688,73
Travaux en régie	50 000,00	Virement de fonctionnement	241 566,13
Report solde d'exécution 2014	502 025,73	Amortissements	14 211,51
<b>TOTAL</b>	<b>1 393 420,98</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 393 420,98</b>

## L'impôt

Le conseil a voté à l'unanimité la non augmentation des taux de la part communale des impôts locaux qui restent à 14,62% pour la taxe d'habitation, à 25,98% pour le foncier bâti et à 57,94% pour le foncier non bâti.

## La dette

Dans ce budget, le recours à l'emprunt est limité à 214 000 euros maximum, ceci pour continuer à faire baisser progressivement l'endettement de la commune dans la perspective des années financièrement difficiles qui nous sont promises.

# Les principaux investissements prévus en 2015

Le budget d'investissement est un budget prévisionnel qui ne se réalise qu'en fonction des subventions attendues pour la plupart des projets

## Voirie

235 615 euros de travaux de réparation de voirie (notamment suite aux dégâts causés par l'épisode cévenol du 20 septembre 2014) sont prévus. On attend encore le montant de l'aide de l'Etat.

## Aménagement routier à la Croisette

26 548 euros sont prévus pour améliorer la sécurité de ce croisement. On attend la subvention prévue au titre du reversement par le CG sur les amendes de police.

## Toiture de l'Abbaye

144 000 euros sont prévus. La subvention de la région est notifiée, celles du département et de l'Etat sont en attente.

## Toiture de la Poste

La réfection de cette toiture, pour un montant de 19627 euros est en attente d'une subvention du département.



## Cuisine collective et circuit court

L'aménagement d'une vraie cuisine pour préparer sur place les repas des enfants à partir de produits frais locaux est prévue au centre social pour un montant de 120 000 euros. Les dossiers de demande de subvention sont en cours.

## Bâtiment des professionnels de santé et re-qualification urbaine rue J. Robert, V. Faïta et impasse du clocher

L'étude opérationnelle (36 000 euros subventionnés par l'Europe) est en cours, qui amènera au permis de construire, à l'évaluation des coûts de réalisation et aux dossiers de demande de subvention pour une construction prévue en 2016.

## Et aussi...

Sont également programmés l'achat de 15 ha de bois (18 000 euros subventionnés par le CG), d'un véhicule pour les services techniques (24 000 euros), d'un logiciel informatique (4434 euros), la réparation du tractopelle (11 199 euros), l'engagement de la révision du PLU, la création de jardins familiaux (10 000 euros).



## Budget annexe pour la toiture photovoltaïque

Un budget annexe gère le projet de toiture photovoltaïque réalisé en 2013 à l'école primaire Joliot-Curie. Le compte administratif, le compte de gestion et le budget primitif ont été votés (à l'unanimité).

L'essentiel à retenir de ce budget est que la vente d'électricité à EDF (12 436,20 euros en 2014) permet de rembourser les emprunts qui ont permis la réalisation de cette centrale ainsi que la réfection de la toiture et de son isolement (amortissement prévu sur 10 ans).

## Ecole et environnement (TAPS)

Le 2 mars dernier s'est réuni le comité de pilotage (enseignants – parents d'élèves – centre social – élus) pour faire le point, comme chaque trimestre, sur la mise en place du nouveau temps scolaire. Le constat, à Cendras comme dans la plupart des autres communes, est que les enfants sont plus fatigués qu'avant et que cette réforme ne permet pas de régler l'allègement des journées pour tous ; ce qui nous amène à continuer à contester cette réforme et à en demander une plus favorable et avec des moyens permettant des conditions d'enseignement optimales pour tous.

En attendant, le choix s'est porté à Cendras sur l'organisation d'activités périscolaires le jeudi après-midi, avec dérogation de l'académie, ceci dans le cadre d'un éco-projet expérimental porté par le centre socioculturel. Ces activités, gratuites pour les familles, connaissent un véritable succès (environ 120 enfants y participent). Cependant elles semblent correspondre de meilleure façon aux enfants du primaire qu'aux petits de maternelle. Aussi a-t-il été décidé de poursuivre l'expérimentation tout en adaptant le projet pour les plus petits (prochain comité de pilotage avant l'été).



## Territoire à énergie positive : le SMACVG lauréat

Le syndicat de la vallée du Galeizon, au titre de l'Agenda 21 Galeizon – vallée longue – Calbertois et Pays grand-combien, a candidaté à un appel à projets du ministère de l'écologie intitulé « territoire à énergie positive pour une croissance verte », projet dont l'objectif est de diminuer sur un territoire les consommations d'énergie, de développer les énergies renouvelables et de développer les circuits courts et l'emploi pour l'essentiel.

Le projet du SMACVG a été retenu, lequel se verra doté de 500 000 euros sur trois années pour développer l'animation sur ces thématiques et pour servir de levier à l'obtention de moyens financiers maximum sur des projets concrets à mettre en place sur le territoire Agenda 21. Les services de l'Etat doivent nous préciser les choses dans les semaines à venir.

## Risques d'incendie et débroussaillage

Les services de la préfecture nous rappellent l'obligation de débroussailler sur un périmètre de 50 mètres minimum autour des habitations, ceci pour la sécurité des familles et des biens, mais aussi celle des pompiers, pour faciliter l'extinction ou éviter le départ de feux.

Pour réaliser ce débroussaillage obligatoire qui incombe aux propriétaires concernés, une dérogation à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts existe qu'il convient de demander au secrétariat de mairie.

## Chantier solidaire local

Un groupe de jeunes Cendrasiens a entrepris pendant les dernières vacances de repeindre l'espace jeunes (sur la place de l'abbaye). Ayant besoin d'un coup de main ils ont imaginé une formule de chantier solidaire local en donnant rendez-vous à toutes les énergies ! Copains, copines, parents, grands-parents, voisins... en tenue pour peindre, avec rouleaux et pinceaux en échange d'un bon casse-croûte. Ne soyez pas déçu si vous avez raté le premier rendez-vous, il y en aura d'autre !!!

## Le jeudi midi, on va déjeuner à pied !

Dans le cadre de l'éco-projet éducatif de territoire, les enfants de l'école de Malataverne qui participent le jeudi après-midi au Temps d'Activités Périscolaires (TAP), viennent à pied au centre socioculturel depuis le début mars.



## Cavalcade dans le village

Le Temps d'Activités Périscolaires fait son carnaval ! Jeudi 9 avril 2015 après-midi, cavalcade dans le village suivie d'un goûter sur la place. Pensez à votre déguisement ...

Vous êtes tous invités à vous joindre à nous. Les enfants qui ne sont pas inscrits au TAP doivent impérativement être accompagnés.

## Assemblée générale, carnaval, couscous et concert

A l'occasion de son assemblée générale annuelle, le vendredi 10 avril, le conseil d'administration, les salariés et les bénévoles du centre socioculturel Lucie Aubrac vous invitent à cette soirée festive et carnavalesque (déguisée).

Salle polyvalente Espace Nelson Mandela. Au programme : 18H30 Accueil des participants, 19H00 Défilé costumé, 19H30 à 20h30 Assemblée générale (rapport moral, financier et d'activités), pendant ce temps animation enfants dans les salles annexes.

Après l'apéro, on vous servira le Couscous préparé par les associations de parents d'élèves

Suivi du concert de : MAISON DIXON - American Roots Music.

Déguisement souhaité et couverts obligatoires (assiette creuse, couverts)



## A propos de la réforme territoriale

Un véritable chambardement institutionnel et anti-démocratique est actuellement opéré, en plusieurs phases, par le gouvernement et sa majorité parlementaire, ceci sans demander leur avis aux élus de proximité et encore moins aux citoyens.

Après avoir créé les métropoles et regroupé d'autorité les régions en méga-régions, les deux structures qui, pour l'Etat comme pour l'Europe, doivent avoir l'essentiel des compétences et des pouvoirs, ceci dans un cadre de concurrence économique entre elles dans l'intérêt des profits privés et bien sûr au détriment de la solidarité et du service public.

Après avoir tergiversé sur l'existence et les compétences des départements, on vient d'élire les conseillers départementaux sans connaître les compétences et la durée de vie des départements, un comble !

Aujourd'hui le gouvernement active le projet de loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale de la République) avec l'objectif de liquider (ou en faire des coquilles vides) les communes, ces 36 000 foyers de démocratie de proximité insupportables aux pouvoirs. A la municipalité de Cendras, nous nous opposons à cette dérive, en expliquant d'ailleurs que pour coopérer il faut exister. Certains estiment cette position ringarde. Voici pourtant le dernier édito de la lettre de l'association des maires de France, association regroupant la plupart des communes et codirigée par L'UMP et le PS :

### Non à la dilution des communes

« Avec le projet de loi NOTRe voté en 1<sup>ère</sup> lecture ce jour à l'Assemblée nationale, l'Association des maires de France dénonce l'accumulation de mesures technocratiques et déconnectées des réalités du terrain programmant la dilution des communes dans de grandes entités intercommunales.

L'AMF regrette une nouvelle fois que cette réforme territoriale, mal conçue dès le départ, se trompe d'objectifs et de méthode en privilégiant systématiquement les grosses structures au détriment de la proximité de gestion et de services, et cela sans évaluation financière préalable sur le rapport coût/efficacité.

L'AMF dénonce aussi la multiplication d'amendements gouvernementaux de dernière minute, déposés en catimini, sans concertation ni étude d'impact qui menacent directement l'existence des communes de France. Le président et le bureau exécutif de l'AMF ont d'ailleurs dénoncé au Premier ministre, lors de leur rencontre du 5 mars dernier, cette méthode peu respectueuse des instances nationales représentatives.

Plusieurs dispositions constituent pour l'AMF des points inacceptables. Le gouvernement a ainsi décidé de changer la nature de l'intercommunalité en prévoyant une élection au suffrage universel direct, sans fléchage, des élus des métropoles, des communautés urbaines, des communautés d'agglomération, des communautés de communes. En créant une nouvelle collectivité de plein exercice, c'est la disparition des communes auxquelles nos compatriotes sont très attachés qui est clairement engagée.

Dans le même esprit, l'AMF s'oppose au rétablissement du seuil absurde et artificiel de 20 000 habitants pour les intercommunalités, à la suppression de l'intérêt communautaire et au transfert obligatoire aux intercommunalités des compétences eau, assainissement et déchets, au cœur des compétences communales historiques qui sont pourtant exercées aujourd'hui sur une base territoriale efficiente »

Dont acte !

Ceux qui nous trouvent ringards expliquent que la richesse et l'avenir sont dans l'Agglo. Il faut savoir qu'Alès, en terme de pauvreté par habitant, est à la quatrième place du Gard après La Grand-Combe, Bessèges et Molières ! De plus, le dernier journal de l'Agglo indique que la dotation d'intercommunalité de 78 euros/habitant dont elle était si fière va passer à 30 euros en 2017. On peut toujours croire au Père Noël, mais mieux vaut y croire seulement pour la nuit du 24 au 25 décembre !

## Audition et fête de la musique

Le 3 février s'est déroulé à la salle polyvalente l'audition de mi-parcours de l'école de musique. Laquelle a permis de vérifier les progrès des enfants (mais aussi de quelques adultes). Le thème était le jazz et les morceaux joués étaient illustrés d'une projection de dessins de Cabu, dessinateur de Charlie hebdo assassiné en janvier, lequel était fan de jazz et avait illustré un album de ses musiciens préférés.

A retenir la date de la fête de la musique par l'école de musique et le centre social : mardi 16 juin



## De l'écomusée au Centre d'interprétation du territoire

Après 27 années passées à animer l'écomusée du Galeizon (accueil des groupes, interventions scolaires, travaux de recherche...) Christian Anton fait valoir ses droits à la retraite que nous lui souhaitons longue et active car Christian compte bien continuer ses recherches historiques et ethnologiques (la vraie passion ne s'éteint jamais aussi abruptement !) et d'ailleurs nous comptons sur lui pour aider au passage de l'écomusée actuel qui va fermer pour renaître sous la forme nouvelle du centre d'interprétation du territoire dont les travaux d'installation devraient débiter dans le courant de l'année, sous l'égide du Pays Grand-Combien.

## Médiathèque

L'exposition sur « Le monde des océans » qui vous a été présentée dans le précédent numéro de Divers-Cité sera accueillie à la Médiathèque Jean-Pierre Chabrol du 05 au 16 mai prochains. Elle vous permettra de découvrir la richesse des fonds sous-marins.

Horaires d'ouverture :

Mardi 10h-12h et 16h-18h

Mercredi 14h-18h

Vendredi 16h30-18h

Samedi 9h-12h

## Trail nocturne de Cendras

Le trail nocturne et en duo, organisé chaque année par le Trail club cévenol, se déroulera cette année le vendredi 29 mai. Réservez déjà votre soirée pour venir encourager les coureurs et, pour les plus courageux, entraînez-vous pour participer.



## Tabac-presse : bientôt la réouverture

La reprise d'un tel commerce n'est pas si simple : accord des douanes pour le tabac, accords fastidieux pour la reconduction de la presse et de la Française des jeux, stages obligatoires... Anthony Lichière s'évertue à tout régler pour pouvoir ouvrir dans le courant de ce printemps. Nous espérons pouvoir le présenter ainsi que les détails de la réouverture dans le prochain bulletin.

## Foot enfants

Autre rendez-vous sportif désormais dévoilé : le tournoi de foot enfants qui sera organisé par l'Entente grand-combienne, le week-end des 6 et 7 juin sur le terrain de Cendras.

## Palestine, journée de la terre

En souvenir des morts palestiniens du 19 février 1976, tués par l'armée israélienne pour avoir refusé pacifiquement la confiscation de leurs terres et en solidarité avec le peuple palestinien dont l'occupation du territoire et la dépossession se poursuivent, la municipalité de Cendras, l'association France Palestine solidarité et le centre socioculturel Lucie Aubrac organisent le samedi 4 avril à 18 heures, la plantation d'un olivier, devant la salle Nelson Mandela.

L'olivier, symbole de paix partout dans le monde, arbre nourricier pour les Palestiniens et pourtant arbre arraché, brûlé, détruit par centaines de milliers par l'occupant israélien et inlassablement replanté.

A 19h30, buffet convivial.

A 20h30, salle Nelson Mandela, projection-débat du film documentaire *Route 60*, en présence du réalisateur Alaa Askar. La route 60 est la route des colons interdite aux Palestiniens qui traverse la Cisjordanie et relie les colonies illégales entre elles.

Entrée libre et libre participation aux frais.

## Agenda

**Samedi 4 avril** : Palestine, journée de la terre. A partir de 18 heures, salle polyvalente.

**Jeudi 9 avril** après-midi : avec le centre social, cavalcade dans le village et goûter sur place.

**Vendredi 10 avril** : à partir de 18h30, salle polyvalente, soirée centre social (défilé costumé, AG, animations enfants, repas et concert blues avec Maison Dixon).

**Mercredi 15 avril** : loto au foyer des Jonquilles.

**Vendredi 24 avril** : à 14h30, salle des Jonquilles après-midi lecture-conte-goûter avec le conteur Guy Gatepaille, organisé par la LSR.

Ouvert à tous (1 euro adhérents, 2 euros non adhérent).

**Vendredi 8 mai** : vide-grenier de l'APE de Malataverne.

**8 et 9 mai** au soir, journées du cirque sous chapiteau aux salles du Gardon.

**Vendredi 29 mai** : trail nocturne en duo.

**Du 30 mai au 5 juin** : animations semaine du développement durable.

**Jeudi 4 juin** : sortie des aînés en Ardèche avec le CCAS.

**Samedi 6 et dimanche 7 juin** : tournoi de l'entente foot.

**Samedi 13 juin** : final Violon dingue (repas et concert)

**Mardi 16 juin** : fête de la musique.

**Samedi 20 juin** : festival de chant choral Y'a d'la voix.

**Vendredi 26 juin** : fête de l'école primaire Joliot Curie.

Il est possible de recevoir le bulletin municipal en version numérique - tout en couleur - sur simple demande à l'adresse suivante:  
mairiedecendras@gmail.com

### Divers-Cité

Bulletin d'informations municipales de la commune de Cendras.

Rédacteur en chef :

Yannick Louche

Conseil de rédaction :

Yannick Louche, le bureau municipal, Isabelle Jouve.

Les associations qui souhaitent transmettre des informations pour le prochain bulletin municipal peuvent les déposer en mairie avant le 15 mai, elles paraîtront dans le prochain numéro.

## Pratique

**Mairie de Cendras.** Tél: 04 66 30 40 72. Fax: 04 66 30 48 91

Mail : mairie-cendras@wanadoo.fr .

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Site Internet : www.cendras.fr.

**Ecomusée de la Vallée du Galeizon.** Tél: 04 66 30 21 83, visite sur rendez-vous.

**SMACVG (SIVU du Galeizon).** Mairie de Cendras.

Tél: 04 66 30 14 56. Fax: 04 66 30 48 91.

Mail: galeizon@wanadoo.fr

**Communauté de Communes Pays Grand'Combien :**

37 rue A. France, 30110 La Grand'Combe.

Tél: 04 66 34 10 96. Fax: 04 66 34 61 13.

Mail: paysgrandcombien@yahoo.fr

**Résidence l'Euzière :** Rue Youri Gagarine. Tél : 04 66 56 37 37.

**Grand'Combienne des Eaux :** 2, Avenue du Pont.

30110 La Grand Combe. Tél: 04 66 54 80 39.

**Service enlèvement des encombrants** (Com. de Communes) : Enlèvement les 1er et 3ème mardis du mois.

**Déchetterie** : (L'Habitarelle – Les Salles du Gardon)

Gratuite pour les habitants du Pays Grand-Combien

Tél: 04 66 54 86 02 ; du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

**E.D.F.-G.D.F.** En cas de panne, tél : 0810 030 810.

**Poste de Cendras.** Tél: 04 66 30 20 17 ; horaires : lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h. Le jeudi de 8h30 à 11h et de 14 à 17h.

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

**Médiathèque « Jean-Pierre Chabrol ».** Tél : 04 66 30 09 93.

ouvert mardi de 10h à 12h et de 16h à 18h, mercredi de 14h à 18h, vendredi de 16h30 à 18h ; samedi de 9 h à 12h.

**Centre Socioculturel Lucie Aubrac.** Tél: 04 66 78 69 82.

Horaires du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h30; mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

**Association « Les Jardin du Galeizon** (La Blaquièrre).

Tél/fax : 04 66 34 52 80.

**Gendarmerie (St Martin de V.).** Tél: 04 66 86 00 69.

**Taxis de Cendras.** Mr Mouzaoui : 06 34 54 00 41.

Mme Reverger : 06 98 40 68 86.

**Société HLM « Un Toit Pour Tous ».** Tél: 04 66 86 88 54.

**Société HLM « Néolia ».** Immeuble Square Portal. 19, rue de la Clède. La Grand'Combe. Tél: 04 66 54 20 00.

**Assistante sociale.** Tél: 04 66 34 60 60.

**Infirmière.** Moisset Catherine, tél: 04 66 30 28 46.

**Kinésithérapeutes:** Roussel Florence et Perricaudet Estelle.

Tél: 04 66 30 92 52.

**Pharmacies :** Mme Malaviolle, tél: 0466 86 18 87.

Pharmacie des mines, tél: 04 66 30 30 27.

**Dentiste:** Picconi Claire, tél: 04 66 78 69 19.

**Médecin:** - Dr Moussant. Tel: 04 66 43 08 76. Consultations le matin de 9 à 12 heures du lundi au samedi. L'après-midi de 15h à 18h30 les lundis, mercredis et jeudis.

- Dr Muriel Espaze. Cendras 04 66 30 20 27. Alès 04 66 56 24 90

Sans rdv le lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h30.

Sur rdv le mardi de 8h30 à 10h et le jeudi de 13h à 15h.

Mairie de Cendras. ☎ 04 66 30 40 72. 📠 04 66 30 48 91.

Mail : mairie-cendras@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.